



PRÉFÈTE DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 06 juillet 2026

Nouvel épisode de fortes chaleurs dans l'Indre, vigilance orange dès demain 12h00 : la préfecture appelle à la vigilance et à la responsabilité de tous

Il y a une quinzaine de jours, le département de l'Indre a connu un premier épisode caniculaire, dont la gestion a démontré la forte capacité de mobilisation et de coordination des services de l'État, des collectivités et de l'ensemble des partenaires pour protéger les populations les plus fragiles. Cette première vague a toutefois fortement éprouvé les organismes, dont beaucoup ne s'en sont pas encore totalement remis.

Le département est actuellement placé en vigilance jaune, et passera en vigilance orange dès demain 12h00. Les prévisions météorologiques annoncent des températures élevées au moins jusqu'à ce week-end, avec des nuits particulièrement chaudes.

Face à cette situation, la préfecture de l'Indre appelle l'ensemble des habitants de l'Indre à la vigilance et rappelle les mesures et recommandations suivantes :

Protection des personnes vulnérables

Les maires sont invités à activer sans attendre leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) lorsque celui-ci existe afin de renforcer le suivi des personnes vulnérables. En tout état de cause, des appels quotidiens auprès des personnes vulnérables identifiées sont préconisés. Les personnes vulnérables, ou leur entourage, sont invitées à se signaler auprès de leur mairie en vue de leur inscription dans le registre communal. Cette inscription est gratuite, volontaire et confidentielle et permet un suivi rapproché en cas de canicule ou toute autre situation exceptionnelle. Les personnes de plus de 60 ans peuvent se rapprocher des EHPAD de leur commune si elles le souhaitent, afin d'être accueillies en journée dans des espaces rafraîchis.

Par ailleurs, les communes sont invités à mettre à disposition de leur population des espaces climatisés. Les intéressés peuvent aux heures les plus chaudes de la journée se rapprocher de leur mairie pour davantage d'informations.

Pour les personnes sans domicile fixe, l'accueil de jour est ouvert toute la journée et toute situation préoccupante peut donner lieu à un appel au 115.

Manifestations sportives, festives et culturelles

La pratique d'une activité physique par forte chaleur présente un danger réel. La préfecture recommande de ne pas pratiquer d'exercice physique et de ne pas organiser de manifestation sportive entre 9h00 et 20h00. Cette même recommandation s'applique à l'organisation d'événements festifs et culturels : il est recommandé de reporter les manifestations prévues aux heures les plus chaudes, voire de les annuler.

Feux d'artifice

La préfecture recommande fortement aux communes de renoncer à l'organisation de feux d'artifice jusqu'à nouvel ordre. Les équipes du SDIS sont en effet fortement mobilisées depuis le début de l'été sur les feux de champs et de forêt : plus de 500 hectares ont déjà brûlé dans le département depuis le début de la saison, contre 650 hectares sur l'ensemble de l'été dernier.

Préserver la disponibilité et éviter la fatigue et la sursollicitation des sapeurs-pompiers est une priorité.

S'agissant des 13 et 14 juillet, des consignes complémentaires seront communiquées aux organisateurs et collectivités en amont du week-end, en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des niveaux de risque.

Restrictions d'usage de l'eau

Le niveau de certains châteaux d'eau du département est comparable à celui observé fin août l'année dernière. La préfecture appelle chacun au civisme et invite les usagers à consulter le site Vigieau (<https://vigieau.gouv.fr/>) pour connaître les règles applicables sur leur commune.

Activités agricoles et forestières

Des arrêtés préfectoraux encadrent les travaux forestiers entre 13h et 20h, et ceux de récolte ainsi que de fauchage entre 14h et 18h afin de limiter le risque de départ de feu. Les arrêtés sont à retrouver sur le lien suivant :

<https://www.indre.gouv.fr/contenu/telechargement/44845/370335/file/recueil-36-2026-170-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>).

Canicule : les bons réflexes à adopter

La préfecture de l'Indre rappelle à l'ensemble de la population les gestes essentiels pour se protéger :

- Buvez de l'eau régulièrement, sans attendre d'avoir soif ;
- Restez dans un lieu frais ou climatisé ;
- Fermez volets et rideaux en journée et aérez la nuit ;
- Évitez les activités physiques intenses et les déplacements non indispensables entre 11h et 21h ;
- Prenez des nouvelles de vos proches les plus vulnérables au moins deux fois par jour ;
- En cas de malaise ou de symptômes liés à la chaleur, appelez immédiatement le 15.
- Si vous êtes sans domicile ou si vous connaissez une personne en situation de grande précarité nécessitant une mise à l'abri, contactez le **115**, numéro gratuit d'urgence sociale, accessible 24h/24 et 7j/7.

Ces mesures sont ajustées quotidiennement en fonction du niveau de risque. La préfecture de l'Indre réunit à nouveau quotidiennement l'ensemble des services de l'État afin de faire un point de situation et d'anticiper, le cas échéant, toute mesure complémentaire nécessaire à la protection des populations.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr